AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (19)ItemJean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 3 février 1879

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 3 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation1 p. (469v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 3 février 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49811

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>3 février 1879</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Hourdequin, Auguste Adolphe (1824-)</u>
Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméGodin envoie à Hourdequin des modifications à faire à la manchette du journal *Le Devoir* et lui demande d'en envoyer des épreuves. Il lui fait observer qu'il a changé la manchette dans le dernier numéro du journal avant d'avoir reçu le bon à tirer ; il lui demande de donner plus de soin au sous-titre.

NotesLa manchette du journal *Le Devoir* est modifié à partir du 2 février 1879 : les mentions « Politique [...] Consommation » et « Mutualité [...] Association du capital et du travail », qui encadraient le titre, sont supprimées ; « le titre « Le Devoir » est sous-titré « Journal des réformes sociales » la mention « On s'abonne à Guise (Aisne) au bureau du journal et à Paris, 32, rue Serpente, chez M. Ed Thiaudière, représentant du *Devoir* pour tous renseignements » est ajoutée (en ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/450/80/466/0/0, consulté le 21 mai 2023).

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, <u>Imprimerie</u>
Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Fichiei